

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : - 5 OCT. 2015
N° 26205	
Dir. Cb Technicien	CH Projeteur
AFFECTÉ Com	CE SGM SAF SICED SCBT PPRB PZF
COPIE	
OBSERVATIONS 7/100 → BSCPE : 5/100 → AR	

Interprétations des résultats d'analyse

Casernement de PLUM

Step 1000 EH de type boues activées

Prélèvement du 19 février 2015 en sortie de step

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 1

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**	Rendement
DBO5	25	mg/L	25	C	88,57 %
DCO	90	mg/L	120	C	71,19 %
MES	38	mg/L	35	NC	69,56 %
Nitrates dissous	46.01	mg NO3/L			NA
Nitrites dissous	20.11	mg NO2/L			NA
Azote kjeldahl	4.30	mg/L			NA
Azote Total	20.8	mg/L	15	NC	NA
pH	5.70	Unité pH	Entre 6,5 et 8,5	NC	NA

*Selon l'arrêté d'exploiter n°205-2008/PS du 05 février 2008, cf. annexe 2

**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Remarques

Les MES l'azote et le Ph ne sont pas conforme.

Conclusion

La qualité du rejet des eaux traitées sont *non-conformes* à l'arrêté excepté

Cela s'explique en partie par le disfonctionnement du pont racleur.

En effet les brosses placées au fond du clarificateur ne jouent pas leur rôle d'amener la boue du clarificateur en son centre afin qu'elle soit recirculée correctement.

Le raclage de surface ne se fait pas non plus, la croute de flottant accélère le processus de nitrification.

Nous observons donc une forte concentration en azote en MES et une baisse du pH.

Il est impératif de réparer le pont racleur, afin d'assurer une bonne recirculation des boues décantées et une évacuation des flottants présents à la surface du clarificateur

ANNEXE 1 : Rapports d'analyses



Rapport d'analyse 2015/03/R0028

BC n°
Aff n°
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2015/02/E0149
Lieu du prélèvement: Casernement Plum
Date de début d'analyse : 19/02/2015
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Sortie STEP
Température à réception : 31°C

Date de prélèvement : 19/02/2015 10h23
Date de réception : 19/02/2015 16h45
Date de fin d'analyse : 03/03/2015
Préleur :
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Arrêté 205-2008/ PS du 05 Février 2008 Camp Broche Plum	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-1	25	mg O2/L	25	3
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	38	mg/L	35	2
Nitrates dissous	NF EN ISO 10304-1	46.01	mg NO3/L		0,5
Nitrites dissous	NF EN ISO 10304-1	20.11	mg NO2/L		0,05
Azote kjeldahl	NF EN 25663	4.30	mg N/L		1
Azote total	Calcul	20.8	mg N/L	15	1
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	90	mg/L	120	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	28.0	°C		0,1
pH	NF T90-008	5.70	Unités pH	6.5 à 8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 04/03/2015

Responsable de laboratoire

ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ si l'est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l

⁽¹⁾ si l'est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France		
	STEP entre 20 et 2 000 EH	STEP > 2 000 EH
pH	Toutes les STEP	Lagunage
Température	-	-
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH